

A H AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée (SARL)

Au capital de 20 000 euros

Dont le Siège social est situé 25 avenue de Saint-Etienne

EN COURS DE CONSTITUTION

représentée par Mle Coralie ALASSIMONE & Monsieur Antoine HADOUX
ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes en leur qualité de co-gérant(e)s,
désignés à l'issue de la signature des statuts de la société A H AUTOMOBILES
le 11 mars 2024 conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, il est convenu ce qui suit :

I - Nomination du gérant

Les soussignés nomment en qualité de co-gérant(e) de la société :

- Mle Coralie ALASSIMONE demeurant à 16 Chemin de Guéret Blanc, 42380 ROZIER COTES D'AUREC pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions de co-gérante qui viennent de lui être confiées.
- Monsieur Antoine HADOUX demeurant à 16 Chemin de Guéret Blanc, 42380 ROZIER COTES D'AUREC pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions de co-gérante qui viennent de lui être confiées.

Ils affirment n'être frappés d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

II - Pouvoir du gérant

Les co-gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre 4 des statuts.

III - Rémunération du gérant

La rémunération des co-gérants sera fixée ultérieurement.

En outre, ils auront droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Saint-Bonnet-le-Chateau
Le 11 mars 2024

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature des co-gérants précédée de la mention manuscrite
"lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de co-gérant".

lu et approuvé et bon
pour acceptation des
fonctions de co-gérant



lu et approuvé et bon
pour acceptation des fonctions
de co-gérant

